

# Compte-rendu du Conseil de l'UFR des Sciences de Santé

## Séance plénière du Mardi 19 octobre 2022

**Présents** : Marc MAYNADIE, Laurence DUVILLARD, Pablo-ORTEGA DEBALLON, Anaïs CARNET, Alexia ROULAND, Maxence ROULLIAT, Claude CUNIT, Narcisse ZWETYENGA, Frédéric PELLERIN, Christine TOURNAY, Angela STRATAN

**Via Teams** : Catherine CREUZOT-GARCHER, Bertrand COLLIN, Françoise TENENBAUM, Géraldine LUCCHI, Maéva WENDREMAIRE, Patricia FAUQUE, Philippe FAGNONI

**Excusés** : Mohamed SI ABDALLAH, Alain DELGUTTE, Cyprien GUILLOT, Caroline HOUTMANN

**Procurations** : Hervé DEVILLIERS à Marc MAYNADIE – Jean-Marie HEYDEL à Marc MAYNADIE

### ORDRE DU JOUR

- I- **Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 20 septembre 2022**
- II- **INFORMATIONS GENERALES**  
*+ Textes ministériels*
- III- **UMDPCs**
  - Convention de coopération avec l'association tunisienne des spécialités dentaires (ATSD) et la Société Perfect Former Service
  - Convention Cadre avec ESEO (Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest) à Angers
- IV- **Maïeutique**
- V- **Finances**
  - Sortie d'inventaire pour destruction d'un onduleur
  - Sortie d'inventaire d'équipements de la plateforme CLIPP
  - Engagement Fondation ARC pour les 10èmes Journées d'immunologie et immunothérapie des Cancers du 13 au 15 décembre 2022
  - Bourse de mobilité pour Madame Anastasiia KISELEVA
  - Avenant à la convention de reversement dans le cadre du projet Hybridium Santé UNESS
- VI- **Scolarité**
  - Nomination des nouveaux conseillers de stage – Circonscription Pharmacie
  - Compte-rendu comité pédagogique Médecine – 10 octobre 2022
  - Compte-rendu comité pédagogique Pharmacie – 11 octobre 2022
- VII- **Divers**

La séance est ouverte à 17h05 par Marc MAYNADIE, Doyen.

## **I – Approbation du compte-rendu du conseil d’UFR du 26 avril 2022 et du 24 mai 2022**

En l’absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

## **II – Informations générales/Textes ministériels**

### ➤ **TEXTES REGLEMENTAIRES**

- ✓ **Décret no 2022-1252 du 23 septembre 2022 relatif à la prime d’enseignement supérieur et de recherche du *personnel titulaire enseignant et hospitalier* (NOR : ESRH2217793D)**

Publics concernés : membres titulaires du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires.

Objet : création d’une prime d’enseignement supérieur et de recherche du personnel titulaire enseignant et hospitalier.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Notice : le décret institue une prime d’enseignement supérieur et de recherche reconnaissant l’investissement des membres titulaires du personnel enseignant et hospitalier dans l’élaboration et la transmission des connaissances médicales, pharmaceutiques et odontologiques de niveau universitaire, ainsi qu’au développement de la recherche dans ces domaines

- ✓ **Décret no 2022-1253 du 23 septembre 2022 relatif à la prime d’enseignement supérieur et de recherche des enseignants des universités titulaires de *médecine générale* (NOR : ESRH2217802D)**

Publics concernés : membres titulaires du personnel enseignant des universités de médecine générale.

Objet : création d’une prime d’enseignement supérieur et de recherche des enseignants des universités titulaires de médecine générale.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Notice : le décret institue une prime d’enseignement supérieur et de recherche reconnaissant l’investissement des membres titulaires du personnel enseignant des universités de médecine générale dans l’élaboration et la transmission des connaissances de médecine générale de niveau universitaire, ainsi qu’au développement de la recherche dans ces domaines.

La prime est versée uniquement aux PU et MCU de Médecine Générale ayant accompli l’intégralité de leur obligation de service d’enseignement.

L’attribution de la prime aux PU et MCU de Médecine Générale est arrêtée par le Président sur proposition du Directeur d’UFR, après avis du conseil d’UFR

- ✓ **Arrêté du 23 septembre 2022 fixant les taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier (NOR : ESRH2217798A)**

Taux maximum : 714 euros ;

Taux intermédiaire : 476 euros ;

Taux minimum : 238 euros.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2022

- ✓ **Arrêté du 23 septembre 2022 fixant le taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des enseignants des universités titulaires de *médecine générale* (NOR : ESRH2217804A)**

Taux de 714 €

Entrée en vigueur le 1er janvier 2022.

- ✓ **Arrêté du 23 septembre 2022 relatif au compte-rendu d'activité d'enseignement et de recherche pour l'attribution de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier (NOR : ESRH2221826A)**

**Le compte-rendu doit être établi conformément à la présentation figurant en annexe et doit comporter :**

- Une **synthèse du parcours professionnel** et contexte d'exercice
- La **présentation de l'investissement pédagogique** (activité d'enseignement, responsabilités pédagogiques...)
- La **présentation de l'activité scientifique** (thématiques de recherche, publications et productions scientifiques, encadrement doctoral, responsabilités scientifiques)
- **Responsabilités collectives et d'intérêt général** (Responsabilité administratives ; vice-président, direction de composante, direction de laboratoire...)
- **Responsabilités et mandats locaux ou régionaux**
- **Responsabilités et mandats nationaux** (CNRS, CNU, HCERES, ANR...)

## ➤ INFORMATIONS GENERALES

- ✓ **Dépôt du projet AMI-Num.eCare : Le numérique maîtrisé par les acteurs en Santé**

Le projet est porté par l'UFR Santé et regroupe différents partenaires : CHU Dijon – Centre anticancéreux Georges François Leclerc – CESI Ecole d'ingénieurs – ESEO – INETUM (entreprise de service numérique) – Dijon Métropole.

L'objet du projet est que - dans le monde de la santé - tout le monde est accès au numérique et qu'il existe une sensibilisation au numérique des personnes en paramédical.

Les objectifs de ce projet visent à :

- Assurer un vivier de compétences pour répondre aux besoins des établissements de santé et des entreprises ainsi que disposer localement de formateurs capables d'assurer la pérennité de cette filière, incluant la formation continue.

- Compléter l'infrastructure existante de l'UB en se dotant d'un centre de ressources numériques « E-Lab santé » mutualisé rassemblant des plateformes technologiques et recourant à des méthodes pédagogiques innovantes et dynamiques.

Il propose à tous les étudiants des filières de santé, des formations au numérique, obligatoires ou optionnelles, à des niveaux de compétences différents.

Il propose également la mise en place de formations à la santé incluant des notions médicales, aux étudiants des filières du numérique de l'université et des écoles d'ingénieurs, dans le cadre de leurs cursus. Tous ces étudiants (santé et numérique) auront également des formations dans le domaine juridique et réglementaire en lien avec le « Numérique en Santé ».

Un E-Lab Santé sera également créé où se côtoieront étudiants et enseignants afin d'accéder à une mise en pratique de ces contenus dans une plateforme ouverte et interactive de type Metavers (campus virtuel dédié à la santé) pour élaborer des outils innovants de formation dans différents domaines. Ce dispositif innovant de formation intéressera aussi bien les établissements de soins (simulation, anatomie, chirurgie, masso-kinésithérapie, télémédecine, odontologie, Psychiatrie addictologie, Entrepôt de données, etc.) que les industriels de santé (évaluation de nouveaux collaborateurs pour tester leur capacité en salle blanche pharmaceutique virtuelle, IA et réalité virtuelle appliquée à la découverte de nouvelles thérapeutiques – drug design in silico, connectivité des dispositifs médicaux en orthopédie, etc.).

La demande s'élève à 7 millions

✓ **Projet Hybridium Santé.**

Hybridium a pour but d'offrir aux différentes universités francophones, des supports pédagogiques pour réaliser un programme hybride pour le 1er Cycle des études en santé. Le projet est porté par l'UNESS.

La bibliothèque est conçue pour et par les enseignants du 1<sup>er</sup> cycle des études en santé, elle propose depuis avril 2022 : cours, vidéos, documents enrichis, etc. Cette plateforme web repose sur les principes de partage et de mutualisation.

**Ce projet est financé par une enveloppe donnée par le Ministère de la Santé.**

✓ **FlexiSanté :**

Projet porté par l'Uness, ayant pour ambition d'engager la transformation des pratiques pédagogiques en plaçant le tutorat au centre du en LAS et PASS. Le contenu pédagogique est celui de la licence santé

Certaines universités seront partenaires, ce qui est le cas de l'Université de Bourgogne et d'autres seulement utilisateurs.

✓ **Visite du Directeur Général du Secrétariat Général Pour l'Investissement,**

Monsieur Bruno Bonnell le 3 octobre 2022 pour une présentation du technopôle Santenov.

✓ **Visite de Monsieur Nicolas SORET, Vice-Président du Conseil Régional**  
en charge des finances, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi le 18 octobre 2022, dans le cadre de Santenov.

✓ **Audition par l'HCERES** pour le département maïeutique le 18 octobre 2022

✓ **Ouverture de la PASS à Auxerre.**

L'ouverture de la PASS à Auxerre est envisagée pour la rentrée 2023, 30 places seront proposées. Une visioconférence avec le préfet, le Recteur de Dijon, la Rectrice d'Académie, la vice-Présidente Sophie Morlaix a eu lieu.

L'uB est en possession des documents et devrait ouvrir les places pour la rentrée 2023.

Le Doyen mentionne que l'ouverture à Sens aurait été intéressante pour permettre aux étudiants du nord de la Bourgogne de rester sur le territoire plutôt que de se rapprocher de Paris.

Pour que les jeunes aillent dans les petites villes, il faut surtout avoir des terrains de stage.

Pablo ORTEGA : il y a une déconnexion totale entre le lieu de 1<sup>ère</sup> année et le lieu d'installation après l'internat.

Marc Maynadié : avec des cours sur le campus d'Auxerre, les étudiants pourront aller dans un endroit plus favorable que la maison, avec une vie universitaire.

Françoise TENENBAUM : être au plus près des étudiants qui essaient de faire médecine, c'est déjà bien. Il faut aller stimuler les étudiants dans les petites villes.

Maxence ROULLIAT : on attire des profils plus ruraux. Donc c'est intéressant.

Marc MAYNADIE : il faut mieux ouvrir dans les petites villes plutôt que de se retrouver avec des écoles de médecine.

✓ **Commission ministérielle pour les ECOS.**

Les points suivants ont été remontés :

- Les ECOS ne pourront pas faire appel à des acteurs mais à des patients simulés.
- Il faudra mettre obligatoirement 10 parcours en place
- La durée des ECOS ne pourra excéder de 2 jours
- Les circuits devront être organisés en 5 salles
- 6 circuits différents seront nécessaires ; il faudra par conséquent au moins 6 jeux de matériel de simulation
- La convocation des HU se fera directement par le CNG. Les Chefs de Clinique ne pourront participer aux ECOS dans d'autres CH.
- L'organisation des ECOS n'est pas régionalisée ; un enseignant local et deux extérieurs seront nécessaires

✓ **Appel à projet « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de la recherche dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes »**

Le ministère a transmis le dossier de presse dans lequel Madame la Ministre revient sur l'ensemble des mesures réalisées depuis le mois de d'octobre 2021 et les résultats de l'appel à projets 2022 qui a permis de soutenir 31 associations étudiantes et 42 établissements pour un montant total de 1.2 M€.

Le Doyen regrette que l'appel à projets pour la lutte contre les violences sexuelles et sexistes n'ait pas été renseigné par l'Université de Bourgogne et qu'il n'ait pas été relayé aux composantes.

Les associations ANEMF et l'ANEPH ont reçus un financement de 5 000 € chacune, la FNEK (Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie) 9 000 €.

Le CROUS BFC s'est vu alloué 15 000€ et l'université de Franche-Comté 60 000 €.

Maxence ROULLIAT, vice-Président étudiant élu au Conseil d'Administration annonce que l'Université de Bourgogne postulera l'année prochaine à l'appel à projet.

✓ **Politique de site pour odontologie** : Jean-François PICQ

La mission d'accompagnement a participé à un point d'étape demandé par le ministre de la Santé et de la Prévention concernant la mise en place des nouveaux sites de formation en odontologie et ses implications en termes hospitaliers et d'offre de soins. À l'issue de la réunion, le Ministre a souhaité pouvoir disposer des schémas directeurs hospitaliers territoriaux pour chacune des quatre régions concernées d'ici la fin octobre. Cette accélération du calendrier répond aux exigences de l'agenda de discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023.

Pour répondre à cette commande, il importe d'établir la montée en charge progressive de l'accueil des étudiants au niveau de l'ensemble des centres hospitaliers (CHU et CH partenaires), tout en tenant compte du souhait du ministre qu'une nette majorité des étudiants de 6e année soit affectée en CH. Pour chaque site, cette montée en charge doit être accompagnée des calendriers prévisionnels dans chacun des domaines suivants :

- Mise à niveau des équipements pour les étudiants et pour les praticiens ;
- Rénovation ou construction immobilière ;
- Recrutement prévisionnel des ETP nécessaires pour l'encadrement des étudiants et le fonctionnement des services en personnels médical et non médical.

Il est à noter que dans la discussion a été évoquée la plus grande facilité qu'il pourrait y avoir à recruter des praticiens hospitaliers à temps partiel pour la fonction d'encadrement, tout particulièrement en CH. Par ailleurs, il convient de prévoir des dispositifs favorisant l'affectation des étudiants en CH notamment en termes de logement et transports.

Parallèlement, le ministre souhaite disposer d'indicateurs d'évaluation de ce maillage territorial afin d'établir des objectifs d'amélioration de l'offre de soins quantifiables et d'en mesurer l'atteinte vis-à-vis d'une patientèle qui jusqu'alors n'y avait pas accès.

Madame Tenenbaum s'inquiète de savoir si la mission envisage de financer les fauteuils.

La maquette « montée en charge progressive » permettant de programmer année après année la répartition de l'activité hospitalière des étudiants inscrits en odontologie à Dijon à partir de 2024 a été transmise.

Outre la répartition des étudiants entre CH, seront renseignés : le nombre de fauteuils, les locaux et l'encadrement nécessaire pour chacun des CH considérés.

✓ **Procédure pour les PADHUE**

Le Doyen fait part du mail de Katia MAZOLVIC qui ne validera pas le parcours de consolidation des compétences de ces médecins comme médecins généralistes.

Celle-ci rappelle que la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a créé un dispositif transitoire afin de permettre aux **praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE)** justifiant d'une présence durable en établissement de santé de bénéficier d'une procédure d'autorisation d'exercice spécifique.

Une commission régionale constituée par spécialité est chargée des demandes d'instruction, placée sous l'autorité de l'ARS. Les conclusions des nombreuses CRAE étaient clairement formulées pour chaque praticien. J'ai bien lu les conclusions du Centre national de gestion (CNG) qui préconise des stages hospitaliers au sein de différents services : les candidats au statut de praticien associé sont affectés uniquement dans des services hospitaliers et non chez le praticien, en ambulatoire, pour ceux qui doivent valider le parcours médecine générale.

Or les compétences en médecine générale se construisent essentiellement et nécessairement en ambulatoire grâce à des stages chez des praticiens agréés MSU en niveau 1, niveau 2 (SASPAS) ou en stages femme/enfant ambulatoire.

Le CNG assortit sa préconisation d'une possibilité de participation à différents enseignements universitaires du DES de Médecine Générale. Ces enseignements sont dispensés dans le cadre d'un DES de médecine générale et sont indissociables de l'enseignement en stage. Dans la configuration proposée par le CNG, les enseignements universitaires n'ont aucun sens.

Elle signale que la proposition du CNG constitue une rupture d'équité :

- avec les étudiants engagés dans un DES de MG, qui effectuent quatre années d'internat (et bientôt quatre années) en maillant toute la région Bourgogne et en suivant des enseignements universitaires nécessitant un haut niveau d'engagement personnel. Comment justifier ces mesures auprès d'eux ?
- avec les confrères engagés dans le DIU qualification à l'exercice de médecine générale, souvent dans des contextes similaires (exercice hospitalier antérieur et souhait de changer au profit de la MG).

### III - UMDPC (cf. annexe)

- Convention de coopération avec l'association tunisienne des spécialités dentaires (ATSD) et la Société Perfect Former Service.

Il s'agit de chirurgie implantaire en partenariat avec l'association de chirurgie dentaire Le Diplôme Universitaire International de chirurgie implantaire avancée sera organisé en Tunisie sous la supervision de Dr Ahoosi.

26 participants maximum à chaque session : 1700 € par participant reversés à l'UMDPC  
Les 4/5ème de la formation a lieu en Tunisie

**La convention est validée par le conseil à l'unanimité**

- Convention Cadre avec ESEO (Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest) à Angers : celle-ci ne sera pas présentée car elle être revue. Le changement de Directeur de l'ESEO explique cette réécriture de la convention

### IV - Finances (conf. Annexe)

5 points étaient inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

- 1 Sortie d'inventaire pour destruction d'un onduleur** situé au et désormais hors service
- 2 Sortie d'inventaire d'équipements de la plateforme CLIPP** désormais fermée
- 3 Engagement de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer aux fins de financement pour les 10èmes Journées d'immunologie et immunothérapie des Cancers organisées par Ali Bettaïeb du 13 au 15 décembre 2022**  
Versement d'une subvention de 1 000 €
- 4 Attribution d'une bourse de mobilité entrante en faveur de Madame Anastasiia KISELEVA.**  
Versement d'un montant de 3 350 € (à raison de 5 mensualités de 670 €) pour l'année universitaire 2022-2023 dans le cadre du Master International lauréat de l'appel à projet ISITE-BFC 4Innovative Drugs ».
- 5 Avenant n°1 à la convention de reversement H2111 dans le cadre du projet Hybridium Santé entre l'UNESS et l'uB**  
Modification de la durée d'éligibilité des dépenses et modifications des délais de transmissions des justificatifs

**Tous ces points ont été votés à l'unanimité.**

### Odontologie :

Marc MAYNADIE rappelle que 9 000 € ont été alloués par étudiant : 30 étudiants cette année, 36 l'année prochaine. Le financement total n'est pas arrivé à l'UFR alors que les crédits ont été versés à l'uB depuis longtemps.

Pour le suivi des crédits « Odontologie » la question est posée de savoir pourquoi ne pas créer de centre de coût puisqu'il s'agit de la création d'une nouvelle faculté, cela n'arrive pas tous les jours. Cela existe déjà pour Pharmacie, pour Maïeutique...

Concernant le projet Hybrum, 22 000 € ont été versés pour le recrutement d'un ingénieur pédagogique qui a fait son travail et est reparti. C'est Agnès Jacquin qui suit l'affaire.

## V – Sclarité

### Compte-rendu du Comité Pédagogique de Médecine du 10/10/2022

Lors de cette séance, les points suivants ont été abordés :

**Conférences de préparation à l'EDN (K. CHEVALIER)**  
**Internat (C. GUENANCIA)**  
**Capsule Médecine Environnementale (G. BELTRAMO)**  
**Odontologie (M. MAYNADIE)**  
**Mineure manipulateur radiologie (A. COCHET)**  
**ECOS (S. AUDIA)**  
**R2C (M. SAMSON)**  
**Informations (M. MAYNADIE)**  
**Points étudiants**  
**Informations diverses**

### Compte-rendu du Comité Pédagogique de Pharmacie du 11/10/2022

Lors de cette séance, les points suivants ont été abordés :

**Informations générales** : À la rentrée 2022, 1 100 places sur les 3 800 ouvertes en 2<sup>ème</sup> année des études de pharmacie sont vacantes. "Ce phénomène a touché à des degrés divers la totalité des facultés, quelle que soit l'organisation du recrutement retenue par les universités", signale la Conférence des Doyens des facultés de pharmacie, le 16 septembre 2022. Pour y remédier, les doyens demandent notamment de rendre plus visible la filière sur ParcoursSup. Les acteurs du secteur (professionnels, internes et étudiants) alertent aussi sur cette situation qui présage "un avenir inquiétant", dans un communiqué le 21 septembre.

- Pharmacie : 30% de places non pourvues en 2<sup>ème</sup> année, les doyens demandent de « repenser » la réforme des études de santé.
- A Dijon, 31% de places non pourvues en 2<sup>ème</sup> année.  
M. LESNIEWSKA rappelle que la prochaine Conférence des Doyens aura lieu le 12 octobre à Paris

**Point sur la rentrée des PH5 et PH6 Officine (Odile CHAMBIN, Mathieu BOULIN)**

**Point sur la rentrée des PH5 Industrie, point sur le Master Innovative Drus (Bertrand COLLIN)**

**Sensibilisation des étudiants aux enjeux du dérèglement climatique (Alexandre MELOUX)**

**Retour sur une enquête du CIPE sur l'enseignement présentiel/distanciel en L1**  
(Catherine VERGELY)

## **VI – Divers**

Maxence ROULLIAT informe que l'Association étudiante Anemone a récolté 51 700 € lors de sa collecte le 18 octobre pour le Noël des enfants malades.

Il informe également du mouvement de grève sur les gardes des étudiants et internes en médecine par rapport à la 4<sup>ème</sup> année de médecine générale.

Le Doyen rappelle qu'une plateforme a été créée par des étudiants pour la prépa aux concours : mise en place de conférences, renouvellement des porteurs. La scolarité a déjà communiqué aux étudiants de MM1 MM2.

**L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.**